



Jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022

**POUR AFFICHAGE**  
*MOUVEMENT ENSEIGNANTS 1<sup>ER</sup> DEGRE*  
2023

**CIDE ACADEMIE D'AMIENS**  
Commission Interdiocésaine de l'Emploi du 1<sup>er</sup> degré

Le Rôle

La CIDE est chargée d'appliquer *l'Accord national professionnel sur l'organisation de l'emploi*

(texte du 10/02/2006 modifié par la CNE le **31/01/2014** et mis à jour le **01/12/2021** (consultable auprès du chef d'établissement).

Ayant connaissance de tous les emplois vacants ou susceptibles d'être vacants,

La CIDE adapte offres et demandes en tenant compte des priorités, des vœux des candidats et des avis des chefs d'établissements.

Le travail de la CIDE est en lien avec celui effectué par les services académiques. La CIDE soumet à l'autorité académique (CCMI\*) une proposition d'affectation à chacun des maîtres.

\*Commission Consultative Mixte Inter Départementale

La Composition

Elle est présidée par le Président de la CIDE de l'Académie d'AMIENS ou son représentant.

La CIDE se compose :

- ↪ De représentants de chefs d'établissement et de maîtres désignés par :
  - Les organisations professionnelles de **chefs d'établissement** signataires de l'Accord professionnel,
  - Les syndicats de **maîtres** signataires du même accord.
- ↪ Un représentant de l'IFP,
- ↪ Un représentant des chargés de mission DDEC.